

Compte-rendu de la réunion du 16/02/2019 du comité directeur de la Ligue de Bretagne de Taekwondo et Disciplines Associées

Etaient présents :

- Bruno LAUDREN, président
- Freddy PESSEL, trésorier
- Dao MOUA
- Jean-Jacques QUILLEVERE

1 Achat de matériel

Etant donné que l'utilisation du système de protections électroniques de la marque Daedo a été confirmée pour les Jeux Olympiques de 2020, il a été décidé ce qui suit.

Grâce à la subvention accordée par le Conseil Régional de Bretagne sur la saison 2018-2019, des casques électroniques de deuxième génération de la marque Daedo seront achetés.

Cette deuxième génération n'étant pas compatible avec les plastrons de première génération que possède actuellement la LBTDA, une nouvelle demande de subvention sera réalisée auprès du Conseil Régional de Bretagne pour acheter des plastrons Daedo de deuxième génération lors de la saison 2019-2020.

2 Stage de préparation au passage de dan Taekwondo

Un passage de dan de Taekwondo étant prévu le 16 juin à Chantepie, le comité directeur propose d'organiser un stage de préparation. Majed DAOUD sera sollicité pour animer ce stage. Les dates du 19 et du 26 mai lui seront proposées. Le stage se déroulera au gymnase des Deux Ruisseaux à Chantepie.

3 Passage de dan Hapkido

Un passage de dan Hapkido est prévu le 16 juin au Dojo Rennais à Rennes et pourra avoir lieu s'il y a des candidats, à voir avec Thierry LURON.

4 Formations

Des renseignements vont être demandés à Mickaël BOROT (CTN de la LBTDA) pour organiser des formations de juge passage de dan et de juge technique.

Par ailleurs, Mustapha ISMAÏLI (responsable arbitrage de la LBTDA) devrait organiser durant le mois de mars un stage d'arbitrage à Montauban.

5 Subventions CNDS

Pour la saison 2018-2019, la LBTDA a touché une subvention de 500 € de la part du CNDS pour promouvoir le handisport. Cette subvention a été reversée dans son intégralité au club Jeong Tong Taekwondo Dojang pour ses actions dans le Céci-Taekwondo, notamment pour la participation à une compétition internationale en Grande Bretagne.

Pour la saison 2018-2019, la LBTDA a également touché une subvention de 1000 € de la part du CNDS pour promouvoir le sport dans les quartiers prioritaires de la ville. Des actions doivent donc être réalisées dans le quartier de Cleunay à Rennes avec l'aide de l'ARHC, ainsi que dans le quartier du Blosne à Rennes avec l'aide de l'ATRM.

Une rencontre est déjà programmée avec la Maison de Quartier de Cleunay pour discuter de l'action ou de l'événement qui pourrait être organisé.

En ce qui concerne le quartier du Blosne, rien n'est prévu pour le moment.

Suivant le bilan des actions menées dans ces quartiers prioritaires, le comité directeur jugera de la pertinence de demander une nouvelle subvention pour la saison 2019-2020.

6 Réponses aux demandes de M. Sébastien LÊ et du Jeong Tong Taekwondo Dojang

Le club Jeong Tong Taekwondo Dojang a sollicité le comité directeur de la LBTDA pour obtenir une aide financière dans le cadre de la participation de certains de ses membres au critérium national handisport organisé par la FFTDA le 2 mars 2019 à Vitrolles. Le comité directeur a décidé que le club recevra les aides prévues lors de la participation aux championnats de France, à savoir la prise en charge des frais d'inscription et un forfait pour le déplacement. Ce dernier s'élèvera à 50 € au lieu des 25 € habituels pour prendre en compte le fait que les pratiquants du Céci-Taekwondo doivent se déplacer avec un accompagnateur.

Il est rappelé que la LBTDA est la seule ligue de la FFTDA à aider financièrement ses clubs dans la participation aux compétitions nationales.

Sébastien LÊ a sollicité une aide financière de la LBTDA pour obtenir l'homologation de ses Dans Kukkiwon auprès de la FFTDA. Il a été décidé qu'aucune aide ne lui serait apportée. En effet, le comité directeur a estimé que cette homologation relève d'une démarche personnelle.

Pour l'aide financière demandée à la LBTDA pour le Céci-Taekwondo, le comité directeur a décidé que cette aide resterait cantonnée à une demande de subvention au CNDS si le Jeong-Tong ne la faisait pas directement.

7 Aide financière de la LBTDA à l'organisation des stages

Il a été décidé que la LBTDA aidera financièrement les clubs dans l'organisation de stages. Pour ce faire, les clubs devront informer au préalable le comité directeur des conditions du stage : animateur, date, lieu, frais d'inscription. Le stage devra être ouvert à tous les pratiquants ayant un passeport et une licence à jour.

L'aide accordée par la LBTDA sera de 80 % du reste à charge du club (frais engagés pour l'organisation du stage moins la totalité des frais d'inscription).

8 Aide financière de la LBTDA dans la formation des enseignants

Afin de promouvoir la professionnalisation des enseignants, le comité directeur réfléchit à la mise en place d'une aide financière pour les personnes souhaitant passer un CQP ou un DEJEPS. Aucune décision n'a été prise pour le moment. Ce sujet sera rediscuté lors de la prochaine réunion du comité directeur. Si une aide financière était accordée, elle pourrait être rétroactive sur la saison 2018-2019.

9 Stages Experts

Des stages experts seront prévus lors de la saison 2019-2020 pour préparer les pratiquants aux compétitions combat et technique.

10 Réunion présidents/professeurs

Il a été décidé qu'une réunion destinée aux présidents et aux professeurs des clubs ne sera pas organisée cette saison. A la place, il a été décidé que la prochaine assemblée générale sera ouverte aux professeurs des clubs.

11 Bilan des compétitions combat et technique

En ce qui concerne les compétitions combats, le comité directeur a été satisfait du nombre de participants qui était en augmentation par rapport à la saison 2017-2018.

Plusieurs points qui doivent être améliorés ont été recensés :

- Organisation de la pesée
- Gestion informatique des compétitions
- Affichage des combats de Hapkido
- Manque d'arbitres et de juges

En ce qui concerne les compétitions techniques, il sera prévu la saison prochaine l'organisation d'un critérium Taekwondo poomsé ouvert à toutes les catégories d'âge et à toutes les nationalités.

Pour l'épreuve coups de pied sautés, les pratiquants de niveau ceinture rouge seront dans la même catégorie que les ceintures noires.